

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXV

Québec, 18 janvier 1913

No 24

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 369. — Les Quarante-Heures de la semaine, 369. — Décret du Saint-Office, 370. — Feu M. l'abbé J.-H. Fréchette, 370. — Rectification, 371. — A Chicoutimi, 371. — Société de Saint-Vincent de Paul, 372. — Sur la sanctification du dimanche (Mgr Labrecque), 372. — Chant liturgique, 374. — Les pouvoirs d'indulgencier, 378. — Le service religieux sur mer, 379. — Bibliographie, 382.

Calendrier

— o —

19	DIM.	*v1	SEPTUAGESIME. <i>Kyr.</i> du dim. Vêp. du suiv., mém. du dim. et de SS. Fabien et Sébastien, mart. (1 Vêp.) (<i>Laus tibi, Domine.</i>)
20	Lundi	b	S Nom de Jésus, 2 cl. (hi-r.)
21	Mardi	r	Prière de N S. J C, <i>dbl. maj.</i>
22	Mercredi	tr	SS. Vincent et Anastase, martyrs.
23	Jeudi	b	Eponssailles de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i>
24	Vendredi	r	S. Timothée, évêque et martyr.
25	Samedi	b	Conversion de S. Paul, <i>dbl. maj.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

19 janvier, Charny. — 20, Couvent de Saint-Laurent, I. O. — 22, Les Ecureuils. — 23, Couvent de Saint-Thomas. — 24, Couvent de Saint-Roch de Québec.

Décret du Saint-Office

— o —

INDULGENGE PLÈNE ACCORDÉE EN L'HONNEUR DE L'IMMACULÉE
CONCEPTION, A GAGNER LE PREMIER SAMEDI DE CHAQUE MOIS.

(D'AUDIENCE DU SAINT-PÈRE, LE 13 JUIN 1912)

S. S. Pie X, pape par la divine Providence, pour augmenter la dévotion des fidèles envers la très glorieuse Mère de Dieu Immaculée, et pour promouvoir le pieux désir de réparation par lequel les fidèles souhaitent d'offrir une certaine satisfaction pour les exécrationnelles blasphèmes dont le Nom très auguste et la sublime prérogative de cette Bienheureuse Vierge sont l'objet de la part d'hommes criminels, a daigné concéder d'Elle-même que tous ceux qui, le premier samedi de chaque mois, s'étant confessés et ayant communiqué, auront accompli des exercices particuliers de dévotion en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Immaculée, en esprit de réparation comme il est dit plus haut, et auront prié à l'intention du Souverain Pontife, puissent gagner une Indulgence plénière applicable aux défunts, la présente étant valide pour toujours sans aucune expédition de Bref, nonobstant toutes choses contraires.

M. CARD. RAMPOLLA.

† D., archevêque de Séleucie,
assist. du S.-Office.

Feu M. l'abbé J.-H. Fréchette

— o —

(Extrait d'une Circulaire de S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina.)

Il y a à peine quelques semaines, un jeune prêtre de Québec, M. l'abbé Fréchette, se donnait au diocèse de Régina et commençait à exercer le saint ministère à Moose Jaw. Il était intelligent, pieux, rempli de zèle. Chez lui le charme exquis de la jeunesse s'unissait à la maturité que l'Esprit Saint déclare être, pour les jeunes gens, "le fruit d'une vie sans souillure, *etas senectutis vita immaculata*".

M. l'abbé Fréchette avait déjà conquis l'affection du curé

et le respect des fidèles dans la paroisse où il travaillait. C'est que, par toute son âme, il était prêtre, et c'est en prêtre qu'il est mort le dix-huit décembre dernier. Son intelligence sans éclipse lui lai-sa jusqu'à la fin, avec le plein et viril sentiment de son mal, la claire vue du terme prochain et conséquemment l'entier mérite de son sacrifice. Son dernier regard fut pour le crucifix, crucifié qu'il était lui-même avec Jésus-Christ. C'était un regard d'acceptation, d'oblation, d'espérance. La mort fut véritablement pour lui le baiser de Dieu.

Les bonnes religieux-s qui ont pris de lui un soin si délicat, et ceux qui ont entouré son lit de souffrance, se rappelleront longtemps son abandon touchant entre les mains de Dieu, sa confiance simple et filiale en ses miséricordes, sa foi, son espérance, son amour, tous ces beaux sentiments qui attestent une âme sacerdotale, toute en Dieu.

Vous voudrez bi-n prier pour ce cher confrère que vous n'avez pas eu le temps de connaître, dont vous auriez apprécié les incontestables qualités. Une fois rendu au ciel, il vous témoignera sa reconnaissance pour cet acte de fraternelle charité en priant Dieu de vous accorder la grâce d'accueillir la mort, ainsi qu'il l'a accueillie lui-même, doucement, religieusement, comme la messagère de l'immortalité.

Rectification

Nous avons dit par distraction la semaine dernière, en annonçant l'ordination sacerdotale de M. l'abbé J.-B. Saindon, que ce nouveau prêtre appartient au diocèse de Québec. M. l'abbé Saindon est du diocèse de Chatham, N.-B.

A. Chicoutimi

Le dimanche 5 janvier, S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, a conféré le diaconat à MM. les abbés On. Larouche, Jér. Gagnon et Léon Maurice, du grand séminaire de Chicoutimi.

Société Saint-Vincent de Paul

— o —

Dimanche soir, le 12 janvier, les membres de la Société Saint-Vincent de Paul, au nombre d'environ 250, sont venus à l'Archevêché, suivant la coutume établie, pour offrir leurs souhaits du nouvel an à S. G. Mgr l'Administrateur. Le président du Conseil supérieur, M. C.-J. Magnan, a exprimé les vœux de ses confrères et a fait une revue des œuvres de l'année. Il a, notamment, signalé la récente fondation de l'Œuvre des Marins catholiques. M. Foley, président du Conseil particulier, prit ensuite la parole en anglais, pour présenter à Sa Grandeur les vœux de ses confrères de langue anglaise.

En réponse, Monseigneur l'Administrateur dit sa reconnaissance pour tous les bons sentiments qu'on venait de lui exprimer, et fait les meilleurs souhaits pour le succès de toutes les œuvres entreprises pour la Société Saint-Vincent de Paul.

— o —

De la sanctification du dimanche (1)

Le dimanche et la loi civile

... Nos sociétés chrétiennes se devaient donc à elles-mêmes de reconnaître ce commandement et de le consacrer par l'autorité des lois. Elles ont compris que ce serait un désordre social que de l'oublier, un bien public que de l'observer et de lui rendre hommage. C'est pourquoi nous sommes heureux ici de reconnaître la sagesse de nos gouvernements fédéral et provincial, qui ont sanctionné ce commandement du Créateur. Le gouvernement fédéral, dans une loi concernant le jour du Seigneur, a décrété qu'il n'est permis à personne *d'expédier quelque affaire que ce soit de sa profession ordinaire, ni pour gain, de faire ni d'employer personne pour faire, ce jour-là, quelque ouvrage, affaire ou travail que ce soit.*

A son tour, le gouvernement de cette Province a décrété *qu'il est défendu, le dimanche, sauf le cas d'urgence nécessaire,*

(1) Extrait d'une Lettre pastorale, très remarquable, publiée récemment par S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.

d'exécuter ou de faire exécuter aucune œuvre industrielle, ou d'exercer aucun négoce ou métier.

On ne peut donc, en notre pays, sans commettre une contravention légale et sans encourir une peine civile, se livrer publiquement le dimanche, de minuit à minuit, à quelque travail qui n'est pas d'urgente nécessité, et l'on ne peut, non plus, commander ce travail à ses subordonnés sans se rendre passible d'une amende. Ces lois ne sont pas restrictives de la liberté de conscience, mais plutôt des lois protectrices de l'ordre commun et de l'honneur social.

Elles ne sont que l'expression de l'expérience des siècles. Dieu, en imposant le repos du dimanche, a gardé une proportion exacte entre le travail et le repos. En violant cette proportion basée sur la nature de l'homme, le travail aboutira à une fatigue insupportable, à la ruine du travailleur. Dieu, qui a créé le corps de l'homme et qui l'a fait l'instrument du travail, en a pesé les forces, calculé l'énergie et déterminé la durée.

Le dimanche et la santé

Il est donc évident que le repos du dimanche est exigé pour la santé du corps. Grand nombre de médecins les plus savants, les principales autorités dans le domaine de l'hygiène ont démontré la nécessité du repos du dimanche pour le corps humain, et ils ont confirmé d'une manière irréfutable le principe suivant, émis par le Parlement anglais et que nous nous permettons de citer en entier : « Je considère le dimanche, disait un homme d'État anglais, comme un jour de repos indispensable, afin de renouveler et de remplacer les forces corporelles. Ces forces, une fois perdues, aucun remède ne les rendra. Le repos de la nuit rend, mais seulement partiellement, les forces perdues. L'exigence d'un jour de repos, après six jours de travail, n'est pas un caprice, mais répond à un besoin réel de la nature. L'organisme humain demande que, sur sept jours, il lui en soit donné un pour se reposer du travail corporel.

(A suivre.)

Chant liturgique

Introduction pratique au chant grégorien

(Suite.)

— o —

Pour continuer l'exercice du dernier article, j'ajouterai quelques intervalles de quintes et de sixtes : *ré—mi, fa—sol—la, ré—la, fa—sol, la—si—do, fa—do, sol—la, si—do—ré, sol—ré, etc., etc.* Dans ces exemples, la note qui commence les petits groupes de deux ou trois notes porte l'accent : *ré, fa, sol, si.* Je le répète : l'accent au commencement de chaque groupe et la petite *mora vocis* sur la dernière note de chaque dit groupe suffisent pour les distinguer entre eux. Il ne faut pas oublier ce qui a été dit déjà bien des fois : qu'un neume ou groupe est formé de une ou deux ou trois notes, jamais plus ; cependant, ces différents groupes simples sont souvent réunis en groupes composés plus ou moins longs, selon les besoins de la mélodie, ce qui est facile à distinguer à la simple vue dans l'édition officielle, où toutes les notes ou groupes sont absolument à leur place respective. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet, lorsque nous parlerons du phrasé et du rythme.

Comme les sixtes sont rares en plain-chant, je n'en donnerai que trois exemples : *sol—la, si—do, ré—mi, sol—mi, ré—mi, fa—sol, la—si, ré—si, la—si, do—ré, mi—fa, la—fa, etc.* Mêmes remarques que pour les quartes, excepté que les sixtes ont été divisées en trois petits groupes de deux notes. On pourrait également diviser les sixtes en deux groupes seulement de trois notes chacun.

Il va sans dire que des exemples notés donneraient plus de satisfaction ; mais comme je le disais dans l'avant-dernier article, je ne puis donner ici de ces exemples notés. D'ailleurs, toutes les bonnes méthodes de plain-chant en sont pourvues ; on peut se les procurer à bon marché.

N'ayant pas l'intention de donner un cours complet de sol-fège, je passe sous silence les différentes combinaisons dans lesquelles peuvent entrer les tierces, les quartes, les quintes et les sixièmes, soit seules soit entre elles : tout cela est très bien fait dans les méthodes de chant grégorien. Je voulais seulement

attirer l'attention des élèves, et même des professeurs de chant, sur certaines particularités que nous avons toujours négligées jusqu'ici dans les exercices de solfège et dans ceux du chant proprement dit, je veux dire : 1° Faire bien remarquer le groupement des notes ; 2° observer la distinction des groupes ; 3° observer aussi les groupes composés qui forment les membres de phrases et les phrases musicales ; 4° accentuer la première note de chaque groupe, et plus particulièrement la première note des membres de phrases et surtout des phrases ; 5°, enfin, faire la *mora vocis* sur la dernière note de chaque groupe et même sur les deux ou trois dernières notes à la fin des phrases ou distinctions.

Il est important d'accoutumer les élèves à observer ces choses dès les exercices de solfège, afin de vaincre les difficultés du phrasé et du rythme tout le long des exercices. Ces exercices sont aussi très propres à donner à la voix de l'ampleur et de la souplesse, et par conséquent à donner au chant grégorien ce caractère de grandeur, de piété, qui le distingue de toute autre musique. Une voix exercée selon cette méthode rend agréable toute pièce de plain-chant. On se dit en l'entendant : « C'est cela, ça ne peut être autrement. » Ce qui charme surtout dans ce chant, c'est cette simplicité naturelle, sans apprêt, et qui nous semble si facile qu'on croirait pouvoir en faire autant sans s'astreindre à tant d'exercices. Erreur, n'est-il pas vrai, et qui trompe un grand nombre de chantres, surtout ceux que la nature a dotés d'une belle voix. On croit qu'il suffit d'ouvrir la bouche pour faire des merveilles. Ne croyons pas en imposer à tout le monde ; si un grand nombre se laissent éblouir par la beauté de la voix du chanteur ou par le charme des accords, sans s'apercevoir que la mélodie est mal rendue et, pour parler clairement, que le chanteur ne sait pas chanter, un bon nombre, ne l'oublions pas, sans être des artistes, ont le sens esthétique assez délicat pour s'apercevoir, à l'audition d'un chant, si le chanteur connaît son métier. De même qu'il ne suffit pas à un ouvrier d'avoir de bons outils, mais qu'il lui faut encore du savoir-faire pour faire un bon ouvrage, ainsi un chanteur aura beau avoir une magnifique voix, s'il n'a jamais appris à chanter, son chant sera toujours défectueux en quelque manière, et sa voix n'atteindra jamais le degré de perfection qu'elle eût

obtenue par des exercices multipliés sous la direction éclairée d'un maître expérimenté.

La voix se cultivé se corrige, et se perfectionne comme toute autre chose, par l'exercice et par l'étude. Or la méthode de solfège par groupes de notes accentuées et phrasées est excellente pour cultiver, corriger et perfectionner la voix. Employons-la donc largement ; dans chaque exercice, ne craignons pas d'y consacrer au moins quelques minutes. Je le répète, car je sais que plusieurs ne me comprendront pas de prime abord : la première note seule de chaque groupe reçoit un accent, les autres sont coulées sans aucun coup de la poitrine ou du gosier, la glotte seul agit au passage d'une note à la suivante. On ne réussit pas du premier coup. Il va sans dire que c'est surtout par la vocalisation qu'on perfectionne cet écoulement des sons sans secousse et sans heurt. Il sera donc excellent de faire de la vocalisation. On commence par solfier avec les notes, et quand les élèves sont bien sûrs de leur notes, on vocalise le même chant. Il est bon d'accoutumer les élèves à vocaliser avec chacune des voyelles a, e, i, o, u, puisque dans le chant grégorien on trouve des neumes assez prolongés sur toutes ces voyelles, surtout a, i, et o. Pour la voyelle i, il faut faire en sorte qu'elle ne soit pas trop perçante. Il faut tenir beaucoup à ce que les élèves conservent, en vocalisant, toujours le même son à la voyelle commencée ; c'est ainsi que ces élèves n'auront jamais la manie de chanter *Kyrieaeiiaeo*, mais *Kyrieceeee* ; toujours le même son.

Habituez les élèves à attaquer chaque note juste, sans « rôder » autour avant de se fixer. Tout en conservant la liberté d'esprit, il faut cependant qu'on surveille chacune de ses notes, ne jamais en émettre à l'aventure, surtout dans les commencements.

Sous prétexte que ce n'est pas une fête, que c'est une messe de semaine, que son chant ne sera pas remarqué, et tout autre prétexte, que le chanteur ne se néglige jamais pour aucune raison. J'ai connu des chantres qui avaient certainement une belle voix, et savaient assez bien chanter lorsqu'ils ne chantaient que les dimanches et les fêtes ; dès qu'ils se sont mis à chanter les messes sur semaine, ils ont négligé l'exécution de leur chant et ont fini par contracter toutes sortes de mauvaises habitudes, par faire un chant insupportable et briser leur voix.

Encore une fois, soignez toujours votre chant : 1° pour le perfectionner toujours ; 2° pour ne pas décliner ; 3 pour toujours édifier, et surtout pour honorer Dieu, qui mérite toujours les mêmes honneurs, la semaine comme le dimanche.

J'espère que personne ne sera surpris de ces exhortations et de ces remarques ; car personne, assurément, n'ignore que dans la condition d'ici-bas il faut avancer si l'on ne veut pas reculer, il faut monter si l'on ne veut pas baisser. On ne se perfectionne pas à rien faire ; et souvent même, malgré ses efforts, on se sent déchoir.

Quand au moins on peut se rendre le témoignage d'avoir fait son possible pour ne pas rétrograder, c'est toujours une consolation !

Puisque c'est pour Dieu que nous travaillons, mettons-y toute notre bonne volonté ; et si le succès ne couronne pas nos efforts à notre gré, Dieu sera tout aussi bien glorifié par nos bonnes intentions, et sa bonté infinie saura tirer de notre pauvre chant le même succès pour le bien des âmes.

Donc, étudions courageusement le chant liturgique. Commençons par le commencement, c'est-à-dire apprenons nos notes, apprenons à former nos syllabes musicales en rassemblant les notes en groupe de notes, puis à former les membres de phrases musicales en groupant les neumes, puis les phrases musicales en réunissant les membres de phrases. Nous pourrons alors phraser le chant comme nous phrasons la lecture, et lorsqu'en chantant nous joindrons des paroles, nous nous souviendrons de bien faire accorder le phrasé du chant avec le phrasé des paroles. Qui ne voit que tout cela est bien raisonnable et rationnel au plus haut degré ? Y a-t-il rien de plus conforme au goût littéraire et musical que de pouvoir chanter des paroles sans les briser aucunement ? Quelle règle et quelle loi arbitraires pourraient nous faire dévier de cette loi de nature, qui nous commande de chanter en êtres intelligents, sans briser les mots ni les phrases ?

C'est le privilège presque exclusif du chant grégorien de calquer délicatement, le phrasé musical au phrasé de la bonne diction.

Puissions-nous le comprendre tous ! C'est alors qu'on échan-

géra *sans regret* notre défectueuse manière de chanter avec celle si naturelle et si esthétique du chant grégorien.

(*A suivre.*)

GRÉGORIEN.

Les pouvoirs d'indulgencier

On sait que les *Indulgences* ont été rattachées à la Congrégation du Saint-Office, lors de la formation des nouveaux Dicastères, le 1^{er} novembre 1908.

Par un *Motu proprio* du 7 avril 1910, le Souverain Pontife a décidé que toute concession d'indulgences devrait être désormais reconnue par cette Congrégation, et que les concessions générales ou particulières accordées antérieurement au 1^{er} novembre 1908 devraient être soumises à son visa, dans les six mois, sous peine de nullité.

Le Saint-Office, en date du 15 juin dernier, a donné l'interprétation officielle de cette décision en déclarant que *seules* devront lui être soumises :

1° Les concessions émanées de la Secrétairerie des Brefs depuis le 1^{er} novembre 1908 ;

2° Les concessions accordées avant ou après cette date *en dehors* de l'ancienne Congrégation des Indulgences, ou de la Secrétairerie des Brefs et des Mémoires.

En conséquence, demeurent valides et n'ont pas besoin d'être renouvelés ou reconnus par le Saint-Office :

1° Tous les pouvoirs de bénir et d'indulgencier accordés jusqu'au 1^{er} novembre 1908 par la Sacrée Congrégation des Indulgences ou la Secrétairerie des Brefs et des Mémoires ;

2° Tous les pouvoirs de bénir et indulgencier accordés par les Ordres religieux, en vertu de privilèges spéciaux. De ce nombre sont les indulgences du Chemin de la Croix concédées par les RR. PP. Franciscains, celles du Rosaire par les RR. PP. Dominicains, celles du Scapulaire du Mont-Carmel par les RR. PP. Carmes, etc., etc., qu'il s'agisse des facultés obtenues individuellement ou de celles qui sont transmises par certaines confréries ou œuvres, telles que la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance et autres.

Le service religieux sur mer

Une des plus étranges manifestations des conditions sociales actuelles est incontestablement présentée par l'émigration croissante vers le Nouveau-Monde, d'où les longs voyages sur mer.

Si jadis l'humanité a vécu presque exclusivement sur terre, une grande partie passe, maintenant, des semaines et des mois sur l'eau. Rien que dans l'Amérique du Nord, plus d'un million d'émigrants débarquent annuellement. Dans l'Amérique centrale, méridionale, et au Canada, ce chiffre est probablement même dépassé.

Tout naturellement, un médecin se trouve toujours à bord pour assurer le bon état sanitaire. Les Compagnies sont obligées de fournir tout ce qu'exige l'hygiène moderne : au corps tous les soins sont accordés, tandis que des âmes personne n'a cure.

Chose étrange qu'à une époque comme la nôtre, qui se targue de sa culture et de ses institutions philanthropiques, nul n'ait songé jusqu'ici à secourir les nécessités morales de milliers d'âmes. La cause de cette indifférence se trouve sans doute dans la nouveauté de la situation.

La vie migratrice de l'ouvrier à travers les mers est une nouveauté sociale des plus caractéristiques de notre temps, et elle a certainement une portée très grande. Nous pouvons nous faire une idée des dimensions colossales de ce mouvement, en considérant que, dans certains pays, le nombre de ceux qui partent pour gagner leur vie au Nouveau-Monde dépasse un demi-million. En Autriche-Hongrie, on évalue annuellement à 300 000 le chiffre des départs d'émigrants ; en Italie, presque 600 000.

Le Providence divine m'a accordé l'extrême consolation de lui servir de modeste instrument pour promouvoir et assurer le service religieux sur les bateaux d'émigrants.

Depuis ma première mission, en 1904, alors que, quittant Fiume, je passai plusieurs semaines à bord de la *Pannonie*, sur les eaux de l'Adriatique, de la Méditerranée et de l'Atlantique, avant d'atteindre les Etats-Unis, je me suis embarqué environ trente-cinq fois. Je me suis rendu à bord de tous les bateaux de notre ligne. J'ai visité plusieurs ports étrangers

et, grâce à des expériences personnelles, je me suis décidé à faire part de mes projets à différentes Compagnies de bateaux.

En cette circonstance, je tiens à exprimer mes remerciements particuliers au directeur de la ligne Cunard pour sa grande bienveillance à favoriser le service religieux à bord ; je dois le même hommage à la Compagnie du Lloyd allemand. Lorsque je me rendis à Brême, mes propositions furent accueillies avec le plus vif intérêt par le président, qui connaît à fond la misère des passagers de pont. Grâce à son intervention, on obtint que la sainte messe pût être célébrée à bord, et la Compagnie procura des autels portatifs sur les bateaux.

Les efforts de la Société de Saint-Raphaël près des autres Compagnies n'eurent malheureusement pas toujours le succès désiré ; particulièrement en France et en Angleterre, les Compagnies répondirent souvent par la négative. Pourtant, j'ai à ce sujet une meilleure nouvelle à communiquer. Pendant mon dernier séjour en France, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le directeur de la Compagnie transatlantique, lequel m'assura que les bateaux de la Compagnie offriraient les mêmes avantages religieux que les Compagnies déjà mentionnées, à savoir la facilité donnée aux prêtres de célébrer l'office divin, en mettant à cet effet des autels à leur disposition. J'ai vu dernièrement avec satisfaction dans les journaux canadiens que la Compagnie transatlantique annonce que ses bateaux sont munis de chapelle.

Malheureusement, toutes les Compagnies ne témoignent pas du même zèle en faveur de la noble cause, et certaines manquent même de tolérance, malgré les plaintes hautement exprimées par des passagers catholiques privés durant le voyage de toute consolation religieuse. Des missionnaires eux-mêmes se trouvent souvent dans l'impossibilité d'offrir le Saint Sacrifice pendant de longues traversées. C'est avec peine que j'ai appris, et c'est mon devoir de le dire, qu'il s'est présenté des cas où des prêtres, se rendant en Extrême-Orient sur les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes, n'ont pu offrir le Saint Sacrifice. En considérant ces cas, qui se renouvellent trop souvent, je trouve qu'il est absolument nécessaire de prévenir le public. Il doit savoir sur quelles lignes le service religieux est organisé ou tout au moins permis, et con-

maître les Compagnies qui se montrent au contraire intolérante.

Toutefois, à part ces regrettables exceptions, un heureux progrès est déjà réalisé, quand on pense qu'il y a huit ans à peine je parlais pour la première fois, au Congrès eucharistique, du service pastoral à bord. A cette époque, mon initiative fut regardée un peu comme un inaccessible idéal. Pour quelques-uns, elle paraissait trop compliquée, et présentait pour d'autres des obstacles invincibles. On ne s'arrêta, de prime abord, qu'aux difficultés, sans considérer sérieusement la grande et constante utilité du but à atteindre. Aussi bien, est-ce là le sort de toute innovation.

La vie migratrice de l'humanité est, comme je l'ai fait remarquer au début, une des particularités les plus importantes de notre siècle. Si saisissantes qu'aient été au moyen âge les grandes migrations des peuples, elles sont cependant dépassées, sous tout rapport, par la transplantation des masses de l'ancien continent dans le Nouveau-Monde. La formation d'une énorme agglomération comme les Etats-Unis avec ses 100 millions d'habitants est, sans contredit, un fait extraordinaire de l'histoire.

La vague humaine, qui est le principal élément de ce bouleversement, mérite notre attention. Pour ces millions de pauvres émigrants qui quittent famille, foyer, patrie, en somme tout ce qu'ils connaissent et qu'ils aiment, et qui se trouvent abandonnés sans secours ni direction au hasard et à l'inconnu, le ministère spirituel devient à la fois une nécessité morale et sociale. Aussi, est-ce avec une vraie joie intérieure que j'ai pu constater, à l'occasion du dernier Congrès eucharistique qui vient de se dérouler si solennellement dans la vieille capitale impériale, que mes efforts dans ce but n'avaient pas été vains. Les propositions que j'ai faites nouvellement à ce sujet ont été acceptées et sont en bonne voie d'universelle réalisation.

Mgr VAY DE VAYA.

Bibliographie

— LA TENTATION DU DOCTEUR WISFMAN (1827-1835), par L. BAUNARD. Une brochure in-16, 0 fr. 15. Ancienne librairie

Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

— LE BESOIN DE DIEU dans les âmes et les sociétés (Discours, Pensées et Souvenirs), par M. l'abbé DELABROYE. Lettre préface de Mgr BAUDRILLART. In-12, 495 pages, 0 fr. 75. Ancienne librairie Poussielgue, J. de GIGORD, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Ce livre, ainsi que l'écrit Mgr Baudrillart dans une très élogieuse préface, « est fait tout ensemble de conseils et de souvenirs ». Il est bien l'image de toute une curieuse génération intellectuelle, « avec ses tendances marquées, ses aspirations, sa générosité, ses illusions. . . »

On y assiste à la crise de conscience, parfois tragique, d'un grand nombre d'hommes supérieurs, d'« intellectuels », d'écrivains et de professeurs célèbres qui, un jour ou l'autre, ont senti passer en eux le frisson de l'infini, éprouvé le tourment du divin, la soif de croire, le besoin de Dieu et de surnaturel, avec l'angoisse de la responsabilité de leur enseignement ou de leurs écrits.

On y retrouve également l'histoire morale, l'évolution d'idées, tantôt heureuse, tantôt lamentable, de ces penseurs à l'esprit lucide, puissant, mais vide de Dieu, et dont l'âme, en dépit des clartés de la pensée, apparaît pleine d'ombre, de trouble et de contradictions, qu'il s'agisse de Taine, de Guyau, de Renan, de Vacherot, de Schérer ou de bien d'autres.

Enfin on y rencontre — à côté de moralistes tels que Rod et Bourget, d'historiens tels que Fustel de Coulanges, Lavisse, Mgr Duchesne, de savants tels que Pasteur, Lapparent et Branly, de critiques tels que Faguet, Lanson, Jules Lemaitre — d'autres écrivains qui, revenus de fort loin et toujours en progrès dans la loyauté, dans la poursuite ardente du vrai et du bien, comme les Coppée, les Huysmans, les Brunetière, ont vu le soir de leur vie pleinement éclairé et consolé par la grande lumière du Christ, de même qu'ils ont hautement reconnu dans le christianisme la condition unique et nécessaire de santé ou de guérison pour les individus comme pour la société.

— A TRAVERS LA MORALE, A TRAVERS LES CHOSES, Livre de lecture courante, par J. LEDAY. In-8 cartonné de 253 pages,

illustré. 1 fr. 20. (Ancienne Librairie Poussielgue, J. de GIGORD, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.)

« Il est charmant, ce petit livre. La lecture en est attachante. Il est bien, comme l'indique le sous-titre, un « livre de lecture courante ». Mais il est surtout éminemment instructif, mettant à la portée des enfants, et sous une forme attrayante, l'enseignement en action de la morale la plus élevée et la plus chrétienne, en même temps que des notions très variées sur toutes choses observées en voyageant. »

« C'est un livre qu'il faudrait pouvoir répandre à profusion dans les écoles. Il convient merveilleusement aux enfants de huit à douze ans. »

Extrait du *Polybiblion*, numéro d'octobre 1912.

—LE BRÉVIAIRE, par le R. P. A. VELGHE, SS. CC., professeur au Séminaire français des Missions. Edition entièrement conforme aux prescriptions et aux nouvelles rubriques de la Bulle « DIVINO AFFLATU » de S. S. Pie X. In-12 (xxxii-224 pp.) 2 fr. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Après la Bulle *Divino afflatu* de Sa Sainteté le Pape Pie X et les nouvelles Rubriques qui y sont annexées, tout le monde désirait un opuscule où l'on trouvât, expliqué en peu de mots, en quoi consiste la *Réforme du Bréviaire* : Quelle en est l'idée directrice ? Quels en sont les points principaux ? Comment est distribué le nouveau Psautier ?

Dans l'ancien Bréviaire, l'*Ordinaire* occupait à peine deux ou trois pages ; dans le nouveau, il remplit toute une partie du Psautier. L'auteur expose brièvement, mais nettement, ce que contient d'abord l'*Ordinarium divini Officii*, et ensuite le *Psalterium* proprement dit. Il montre comment l'un et l'autre concourent à faire avec le *Propre du Temps*, d'un côté, ce qu'on appelle l'*Office du Temps*, et de l'autre, avec le *Propre* et la *Commun des Saints*, ce qu'on appelle l'*Office des Saints*.

Cette partie de l'ouvrage renferme des choses très intéressantes et absolument neuves.

L'auteur donne ensuite les nouvelles Rubriques des Offices et des Fêtes, surtout celles des *Dimanches*, qui occupent désormais la première place dans le calendrier de l'Église ; celles des *Fêtes*, qui se divisent en *Fêtes plus nobles* et *Fêtes moins nobles* ; celles des *Féries*, dont on dira maintenant les psaumes à

toutes les *Fêtes moindres* ; celles des *Octaves*, dont le huitième jour, « *dies octava* », suivant qu'elles sont de première ou de seconde classe, sera à l'avenir *double majeur* ou *double mineur*.

Il en déduit toutes les règles et les combine entre elles d'une manière précise. Il donne aussi les nouvelles Règles de la *Préséance des Fêtes*, et nous présente un *tableau* très détaillé de *toutes les Fêtes* et de *tous les Offices* suivant leur *classe*, leur *ordre* et leur *dignité*. Tableau unique en son genre, et très précieux.

Les nouvelles règles de la *Translation des Fêtes*, de l'*Occurrence* et de la *Concurrence*, règles pour la plupart si compliquées, sont tracées avec une distinction et une netteté remarquables.

Après avoir parlé de l'*Office en général*, l'auteur traite de *chaque Heure en particulier*. L'*Office des Morts* n'est pas oublié, pas plus que celui du *Patron* et du *Titulaire*. C'est merveille de voir comme l'auteur se meut dans ce labyrinthe de règles et de détails, et avec quelle simplicité chaque chose est présentée.

Il aborde ensuite les *différentes parties de chaque Heure*. C'est un nouveau chapitre très intéressant.

Un chapitre enfin est consacré à l'*Office public*. Toutes les heures y passent de nouveau avec les différentes cérémonies pour le chœur.

L'auteur finit par les *Règles du Salut*. Il montre d'abord qu'il y a dans le salut deux parties parfaitement distinctes : la *partie liturgique* et la *partie non liturgique*. Il explique en quoi consistent l'une et l'autre, quelles cérémonies on doit y observer, quels chants peuvent ou doivent y être exécutés. Nous n'avons rencontré nulle part une distinction si détaillée, si précise, si claire et si nette.

Le Père Velghe ne fait pas de hautes considérations sur le sens et l'esprit liturgique des différentes Rubriques ou cérémonies ; il traite surtout les questions pratiques, en suivant la méthode qu'il a observée jusqu'ici, par demandes et réponses
